

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 2 décembre 2009 de MM. Christian Lopez Quirland Quirland, Grégoire Carasso, Miltos Thomaïdes, Christophe Buemi, Endri Gega, M^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier et Andrienne Soutter: «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers».

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé en commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. Il a été traité lors de la séance du 23 janvier 2012, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sarah Maes, que nous remercions de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- qu'à partir des années 1950 ce sont des centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sont venus dans notre pays, principalement d'Italie, d'Espagne et du Portugal, pour travailler et participer au développement économique de la Suisse et de Genève;
- que les lois suisses de l'époque ne permettaient pas le regroupement familial, poussant ainsi les familles à être séparées et éloignées;
- que cette situation a provoqué des drames inacceptables, notamment la clandestinité de milliers d'enfants qui se voyaient obligés de vivre enfermés dans des appartements pour pouvoir rester auprès de leurs parents, sans droit à être scolarisés et en craignant d'être expulsés;
- que notre ville est un centre international d'excellence sur les questions liées au respect des droits humains et de l'enfant;
- que nous avons un devoir de mémoire, de reconnaissance et de considération pour ces travailleuses et travailleurs italiens, espagnols, portugais, ex-yougoslaves et d'autres nationalités qui ont œuvré à construire la richesse de notre canton et de notre cité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à organiser, en collaboration avec les associations communautaires de ces pays et le Canton, une exposition publique sur cette thématique;
- à rendre hommage à tous ces hommes et femmes au travers d'une œuvre d'art qui sera posée en un lieu public et qui permettra de rappeler aux générations futures cette partie de notre histoire.

Séance du 23 janvier 2012

Audition de M. Christian Lopez Quirland, motionnaire

M. Lopez Quirland remercie les membres de la commission de leur invitation. Il rappelle que la motion date de deux ans. Il s'agissait d'une motion «coup de cœur» après la vision d'une émission de *Temps présent* sur les enfants d'immigrés saisonniers, qui s'appelaient «Les enfants du placard». C'était un documentaire très poignant, qui montrait comment des milliers d'enfants ont été cachés parce que leurs parents n'avaient pas le droit de les faire venir. Il s'agissait pour la plupart d'enfants espagnols, portugais et italiens, qui sont les trois grosses vagues d'immigration des années 1960 et 1970. En votant une motion pour rendre hommage à ces migrants grâce à une statue ou une exposition ponctuelle, le Conseil municipal ferait un acte symbolique important. Il existe déjà la statue à la rue du Mont-Blanc, en hommage aux immigrés sans papiers, mais il n'existe rien en l'honneur des travailleurs saisonniers. Aujourd'hui, il y a 40% d'étrangers à Genève, dont beaucoup d'Espagnols, de Portugais et d'Italiens, qui sont les trois grandes sources d'immigration.

Questions

Un commissaire demande premièrement pourquoi la Ville devrait faire quelque chose alors que la situation était liée à une loi cantonale, et surtout fédérale. Il souhaite savoir quel message M. Lopez Quirland veut donner, s'il s'agit de critiquer les décisions prises par les autorités à l'époque.

M. Lopez Quirland précise que la motion propose deux alternatives: une statue et des actions ponctuelles. Il ne s'agit pas de faire un harakiri ou un autodafé. La culturelle est un bon angle, car ces migrants ont apporté leur culture avec eux et ont participé à la richesse culturelle de la Ville.

Ce même commissaire pense que c'est une porte ouverte à un hommage pour toutes les formes de migration et que, bientôt, on érigera une statue pour les Roumains qui volent. Il souhaite savoir comment les gens doivent comprendre la démarche. Dans les considérants, il est inscrit que les migrants sont venus en Suisse et il se demande donc pourquoi c'est la Ville qui devrait faire un geste.

M. Lopez Quirland répond qu'il y a 40% d'étrangers en ville de Genève et qu'il est donc important de donner un signal fort sur cette question.

Un commissaire trouve cette motion très intéressante. Cela lui fait penser à Ellis Island, lieu qui marque la porte d'entrée des migrants à New York. (*N.d.l.r.: à cela près que, sans les migrants, le Nouveau Monde ne serait pas né.*) Il voudrait comprendre pourquoi le projet a été limité à trois nationalités.

M. Lopez Quirland explique que de nombreux immigrés à Genève sont Italiens, Portugais ou Espagnols. De nombreuses villes ont fait le choix de marquer leur architecture de l’empreinte des flux migratoires. Par exemple, à Montréal (*N.d.l.r.: même remarque que pour New York.*) M. Lopez Quirland pense bien sûr que cette motion peut être élargie.

Un commissaire trouve l’idée très intéressante, mais il pense qu’elle doit rester cantonnée à l’hommage aux saisonniers. Genève est concernée par cet épisode qui est maintenant révolu. Il aimerait avoir des détails plus concrets, tels que le lieu, le type d’accompagnement culturel, le genre d’œuvre imaginé.

M. Lopez Quirland explique que la volonté des motionnaires était de proposer quelque chose de large, pour laisser une grande marge de manœuvre au Conseil municipal. Il y avait également l’idée d’une Maison des cultures, ce qui n’a jamais été fait à Genève. Tout est ouvert.

Selon un autre commissaire, la motion manque de clarté sur l’intention finale. Il lui semble juste de rendre hommage aux saisonniers car, il est vrai, ils ont beaucoup travaillé et contribué à la richesse de la Suisse. Mais il pense que ce n’est pas une bonne idée d’élargir aux clandestins, par exemple, car cela remet en question l’actuelle loi qui interdit aux clandestins de travailler en Suisse.

Un commissaire pense qu’il faut se concentrer sur les invites et non sur les considérants. Il rappelle qu’il s’agit d’une motion et pas d’un projet d’arrêté. Si la motion est votée, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire un projet plus précis. Il pense qu’il est important de faire quelque chose de l’ordre de la statue en l’honneur des travailleurs clandestins à Cornavin, mais spécifiquement pour les saisonniers qui n’avaient pas droit au regroupement familial.

Un commissaire revient sur les deux invites. En ce qui concerne la première invite qui mentionne une exposition publique, il demande s’il serait possible d’élargir et de proposer un autre type de manifestation, telle qu’une conférence, un concert, ou même un cycle de films. En ce qui concerne la deuxième invite, le monument pourrait être une simple plaque en hommage des saisonniers sans droit de regroupement familial, et pas nécessairement une œuvre d’art.

M. Lopez Quirland répond que cela lui convient. Il mentionne une résolution signée par M. Kanaan et M. Sormani, en 2000, qui parlait déjà de renforcer le soutien aux associations qui travaillent avec des immigrés. Cette résolution était très large.

Un commissaire remercie le motionnaire pour ce projet fort pertinent et revient sur le titre. En effet, il demande s’il y a la volonté de mettre l’accent sur ces personnes en particulier. Il lui semble qu’il existe déjà des statues de ce type, comme celle qui est à Cornavin. Un autre commissaire confirme qu’un tel monu-

ment existe déjà à Cornavin. M. Lopez Quirland réplique que le monument à Cornavin est destiné aux personnes sans papiers seulement.

Le président ouvre la discussion sur la suite des travaux.

Une commissaire suggère de poser des questions sur ce sujet à M. Kanaan pour connaître sa position actuelle.

Un autre commissaire ne voit pas, quant à lui, trop quoi demander au magistrat. La question est de savoir si le Conseil municipal veut émettre un message sur la problématique de l'immigration, élargie ou pas. La motion peut être votée tout de suite. Il pense que ce n'est pas possible d'auditionner M. Kanaan sur toutes les motions. Si la commission joue au jeu du blocage tout le temps et que les motions traînent, cela décourage les conseillers municipaux de déposer des motions.

Un autre commissaire rappelle que la motion a déjà deux ans et 18 étoiles. Il n'y a pas besoin de demander l'avis du magistrat, car la motion prévoit de lui laisser le choix de la manière dont il souhaite honorer les invites.

Un commissaire revient sur les propos de son collègue et pense que, si les motions sont renvoyées en commission, ce n'est pas pour les accepter mais pour les discuter.

Une commissaire pense que la force de la motion réside justement dans le fait qu'elle cible les saisonniers. Ces anciens saisonniers vivent encore à Genève et font partie de la vie genevoise. Ce serait un acte fédérateur de rendre hommage à cette population qui a travaillé pour la prospérité de la ville dans des conditions difficiles.

Une commissaire regrette que M. Lopez Quirland n'ait pas été plus précis. Néanmoins, il pense que chacun a déjà une position claire sur le sujet, qui ne changera pas avec l'audition de M. Kanaan, et le vote peut, selon elle, avoir lieu ce soir.

Une commissaire ne remet pas en cause la teneur de la motion mais a peur que ce type de motion arrive de tous les bords et pense qu'il faut se garder de la multiplication des hommages.

Une commissaire rappelle que cette motion de 2009 était un geste électoraliste. Il faut être conscient que ce n'était pas qu'un geste humanitaire. Elle défend l'audition de M. Kanaan. Elle ne se voit pas prendre position sur la motion sans cette audition et pense que la commission peut encore attendre.

Un autre commissaire n'est pas de cet avis. De plus, il ajoute que c'est absurde de demander l'avis du Conseil administratif alors que la motion stipule déjà qu'il faut demander au Conseil administratif ce qu'il en pense.

Un commissaire propose d'auditionner des associations pour simplement savoir s'ils ont envie que leur soit rendu cet hommage, et sous quelle forme.

Le président met les trois propositions au vote.

La proposition d'audition de M. Kanaan est refusée par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 DC) contre 5 oui (2 LR, 2 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (LR).

La proposition d'audition de représentants de communautés est refusée par 11 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 3 LR, 1 DC) contre 3 oui (2 UDC, 1 MCG).

La proposition de voter la motion est acceptée par 13 oui (2 LR, 2 UDC, 1 MCG, 2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 DC) et 1 abstention (LR).

Mise aux voix, la motion est acceptée par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 DC) contre 3 non (2 UDC, 1 MCG) et 3 abstentions (LR).